

DEPARTEMENT DE L'AINSE

COMMUNE DE BEAUREVOIR

ARRIVÉ
le 24 MARS 2014
CONTRÔLE DE L'ÉGALITÉ

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2A2

Plan de zonage
Beaurevoir - ensemble du
territoire - secteur est

Echelle : 1 / 5000 e

"Vu pour être annexé à la
délibération du

3 1 JAN. 2014

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :

Le Maire
Eric LAMPENS



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

--- Limites communales

--- Limites des zones

■ Espaces Boisés Classés

○ Eléments paysagers identifiés (article L123-1-5
alinéa 7 du code de l'urbanisme)

■ Bâtiments d'élevage soumis à périmètre
(périmètres reportés dans le rapport de présentation : document n°1)

○ Périmètre du silo agricole

➔ Risque de coulées de boue

⚠ Risque d'inondation

■ Emplacements réservés

| Numéro | Objet | Superficie | Destinataire |
|--------|---------------------------------|----------------------|-----------------------|
| 1 | Extension maison de retraite | 2 150 m ² | commune de Beaurevoir |
| 2 | Accès zone 1AU | 830 m ² | commune de Beaurevoir |
| 3 | Accès zone 2AU | 600 m ² | commune de Beaurevoir |
| 4 | Extension du cimetière | 2 440 m ² | commune de Beaurevoir |
| 5 | Création d'une réserve incendie | 200 m ² | commune de Beaurevoir |
| 6 | Création d'une réserve incendie | 200 m ² | commune de Beaurevoir |
| 7 | Création d'une réserve incendie | 200 m ² | commune de Beaurevoir |

--- Chemins inscrits au Plan Départemental
d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Typologie et définition des zones et secteurs

Les zones urbaines

UA : Zone urbaine regroupant le centre ancien du bourg. Elle comprend le secteur UAa soumis à orientation d'aménagement.
UB : Zone urbaine regroupant l'habitat plus récent. Elle comprend le secteur UBe réservé aux équipements publics.

Les zones à urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
2AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat sous réserve d'une modification du PLU

Les zones agricoles

A : zone agricole réservée aux installations et constructions à vocation agricole. Elle comprend le secteur Ah : secteur agricole regroupant des constructions isolées non liées à l'activité agricole

Les zones naturelles

N : zone naturelle à préserver de l'urbanisation nouvelle. Elle comprend les secteurs :
- Nh : secteur naturel regroupant des constructions isolées non liées à l'activité agricole
- Ns : secteur naturel englobant la station d'épuration

